

1180

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DU PLAN ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Journées de l'Economie sénégalaise
Edition 2005

**DEFIS ET ENJEUX DES OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR LE
DEVELOPPEMENT**

Aboubacry Demba LOM
Ingénieur Statisticien Economiste

UCAD II
30 Juillet 2005

SOMMAIRE

Résumé	3
Introduction	4
1. Le Sommet Mondial du Millénaire.....	4
2. La proposition africaine	6
3. Enjeux et défis.....	9
4. Mécanisme de suivi des OMD au Sénégal.....	22
5. Perspectives.....	27
Conclusion.....	30

* Les vues exprimées dans ce papier n'engage que son auteur. Elles ne peuvent être attribuées ni au Ministère du Plan et du Développement Durable, ni au Gouvernement du Sénégal.

Résumé

La Communauté internationale a adopté en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui consacre, entre autres engagements, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'adoption de ces objectifs n'est malheureusement pas accompagnée de stratégies et de moyens clairs et prévisibles pour leur réalisation. Cinq ans après, si des progrès sont enregistrés dans certains continents, tels que l'Asie et l'Amérique latine par contre l'Afrique au Sud du Sahara, en raison de ses faibles performances, a peu de chance de les atteindre en 2015. Plusieurs défis et enjeux (forte croissance, capacité de planification et de gestion de l'économie, qualité des ressources humaines, appropriation nationale des politiques, financement des actions de développement et bonne gouvernance) jalonnent les efforts du Continent dans cette perspective.

Pourtant, les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays africains ont repris et reprecisé les OMD dans le cadre de l'initiative commune qu'est le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme qui engage individuellement et collectivement tous les pays africains est assorti d'un mécanisme d'évaluation par les pairs pour une mutuelle évaluation dans le domaine de la bonne gouvernance.

La présente contribution, partant du cas spécifique du Sénégal, cherche à identifier les principales contraintes à l'atteinte des OMD. C'est également l'occasion pour proposer un scénario de sortie apte à aider à l'accélération de la mise en œuvre de ces engagements.

Introduction

Face à la montée des inégalités sociales et à la marginalisation croissante de plusieurs pays dans un contexte de mondialisation, le Système des Nations Unies a tenu une série de grandes rencontres¹ sur l'état du monde dans plusieurs domaines. Le Sommet du Millénaire tenu en 2000 à New York, qui a vu la participation de 189 États membres, en constitue le point culminant. Dans cette note, il est présenté les objectifs adoptés lors du sommet, la position africaine le mécanisme de suivi mis en place au Sénégal et les défis et enjeux liés à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

1. Le Sommet Mondial du Millénaire

La Déclaration Internationale du Millénaire, adoptée en septembre 2000, constitue une synthèse, en termes d'objectifs, des conférences et des sommets mondiaux qui ont contribué à la mise en place d'un programme de développement global fondé sur la défense des droits de l'homme. Elle concerne surtout les préoccupations de paix, de sécurité et de développement, y compris les droits de l'homme et la bonne gouvernance des affaires publiques. En adoptant des objectifs quantitatifs, des cibles assorties d'un calendrier précis et des indicateurs chiffrés, la Communauté internationale indique sa détermination à faire face aux conditions de vie précaire de plusieurs millions d'individus.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été réaffirmés par la Communauté internationale à la Conférence internationale sur le Financement du Développement de Monterrey et au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002. Ils se concentrent sur huit objectifs principaux : (i)

¹ Il s'agit de : Sommet Mondial pour les enfants (1990), Conférence sur l'Éducation pour Tous (1990), Sommet Planète Terre (1992), Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994), Sommet Mondial pour le Développement Social (1995), la Quatrième Conférence sur les femmes (1995), Sommet Mondial de l'Alimentation (1996) et la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements humains (1996). S'y ajoute la Conférence Internationale sur les Soins de Santé Primaire (1978).

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) Réaliser l'éducation primaire universelle ; (iii) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) Réduire la mortalité infantile ; (v) Améliorer la santé maternelle ; (vi) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) Assurer un environnement viable pour la rationalisation des ressources environnementales et la lutte contre la nuisance, l'accès à l'eau potable et à un bon système d'assainissement en plus d'un cadre urbain adéquat ; (viii) Créer un partenariat mondial pour le développement. Contrairement aux 7 premiers objectifs, l'objectif 8 n'est pas assorti de délai et de valeur quantifiée. Les sept premiers objectifs ont en général pour échéance 2015, année où tous les indicateurs doivent être atteints.

Adopter les Objectifs est une chose mais le plus important, c'est de convenir et de partager les stratégies à mettre en œuvre et d'identifier des ressources prévisibles et mobilisables avec le minimum de préalables dans cette perspective. C'est là la justification de la tenue de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement qui a abouti à un consensus mondial sur la mobilisation des ressources financières. Mais, il reste à s'accorder sur les stratégies, ce qui pourrait vraisemblablement intervenir en septembre 2005 à New York. La démarche est importante car il s'agit d'aligner les approches de développement sur une seule et unique méthodologie évitant ainsi les approches spécifiques qui conduisent parfois à des stratégies contradictoires. C'est là, la raison d'être du Millenium Project ou Projet du Millénaire.

Mis en place en 2002 par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Koffi Annan, il a été chargé de recommander d'ici à juin 2005, les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD. Il réunit plusieurs experts du monde entier chargés de formuler des propositions intégrées et sectorielles sur les moyens de réaliser les OMD à l'échelle globale, avec une spécificité nationale.

Pour opérationnaliser cette planification, le Projet du Millénaire a entrepris des études de cas nationales détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matière de politique générale et d'investissement, en vue de la réalisation des OMD dans 8 pays pilotes dont le Sénégal. Une évaluation des ressources nécessaires pour financer les investissements est en cours dans ces pays pilotes, sélectionnés sur la base de leurs ressources restreintes, de leur produit intérieur brut (PIB) par tête et leur niveau de gouvernance.

Les études de cas vont donc permettre d'identifier l'ensemble des interventions requises pour la réalisation des OMD définies au sens large comme l'ensemble des investissements et services nécessaires pour atteindre une cible spécifique.

Pour atteindre ces objectifs, des pays comme le Sénégal devraient investir de manière significative dans le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles. Aussi, des contraintes courantes telles que le faible niveau d'absorption des ressources de la coopération internationale devraient-elles être levées pour pouvoir atteindre les OMD d'ici à 2015. Pour ce faire, le pays devrait résolument travailler à élaborer des plans d'investissement à long terme couvrant tous les secteurs ciblés.

2. La proposition africaine

Au regard de toutes ces bonnes dispositions de la Communauté Internationale, l'Afrique y a apporté en 2001 une réponse avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui constitue une vision audacieuse et lucide du développement partagée par l'ensemble des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'Afrique. Il constitue une contribution majeure dans le renouvellement de la réflexion sur la problématique du développement.

Pour opérationnaliser cette planification, le Projet du Millénaire a entrepris des études de cas nationales détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matière de politique générale et d'investissement, en vue de la réalisation des OMD dans 8 pays pilotes dont le Sénégal. Une évaluation des ressources nécessaires pour financer les investissements est en cours dans ces pays pilotes, sélectionnés sur la base de leurs ressources restreintes, de leur produit intérieur brut (PIB) par tête et leur niveau de gouvernance.

Les études de cas vont donc permettre d'identifier l'ensemble des interventions requises pour la réalisation des OMD définies au sens large comme l'ensemble des investissements et services nécessaires pour atteindre une cible spécifique.

Pour atteindre ces objectifs, des pays comme le Sénégal devraient investir de manière significative dans le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles. Aussi, des contraintes courantes telles que le faible niveau d'absorption des ressources de la coopération internationale devraient-elles être levées pour pouvoir atteindre les OMD d'ici à 2015. Pour ce faire, le pays devrait résolument travailler à élaborer des plans d'investissement à long terme couvrant tous les secteurs ciblés.

2. La proposition africaine

Au regard de toutes ces bonnes dispositions de la Communauté Internationale, l'Afrique y a apporté en 2001 une réponse avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui constitue une vision audacieuse et lucide du développement partagée par l'ensemble des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'Afrique. Il constitue une contribution majeure dans le renouvellement de la réflexion sur la problématique du développement.

Le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique va au-delà des nombreuses initiatives prises pour stimuler le développement. En effet, il s'agit d'un engagement pris par les dirigeants africains envers la population africaine de consolider la démocratie et une gestion économique saine et de promouvoir la paix, la sécurité et un développement au service de l'individu. Les dirigeants africains se sont explicitement engagés à se tenir mutuellement responsables de sa réalisation et ont insisté sur l'importance de la bonne gouvernance économique et des droits de l'homme comme conditions préalables au redressement de l'Afrique. Ils sont également convaincus que la croissance économique, s'appuyant sur l'investissement et la gouvernance économique, est le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté et soulignent l'importance des partenariats régionaux et sous régionaux en Afrique. Avec la mise en œuvre du NEPAD, les dirigeants africains comptent résorber les retards de l'Afrique dans tous les domaines. Pour harmoniser leurs vues avec les engagements internationaux, le NEPAD a pris à son compte les Objectifs du Millénaire.

Les résultats attendus du NEPAD, qui constitue désormais le cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales, sont les suivants :

- croissance économique, développement et augmentation des emplois ;
- réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- diversification des activités de production, amélioration de la compétitivité sur le plan international et augmentation des exportations ;
- meilleure intégration de l'Afrique.

L'atteinte de ces résultats repose donc sur une stratégie fondée sur une initiative pour la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, sur des approches sous-régionales et régionales de développement et sur la détermination des leaders

africains à combler l'écart actuel entre l'Afrique et les pays développés. Le plan d'action qui en découle privilégie un certain nombre de domaines prioritaires et vise à :

- Combler l'écart dans le domaine des infrastructures de manière générale avec un accent sur les technologies de l'information et de la communication et la promotion des secteurs comme l'énergie, les transports, l'eau et l'assainissement.
- Mettre en valeur les ressources humaines, y compris l'inversion de la tendance à la fuite des cerveaux en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté et à la promotion des secteurs de l'éducation et de la santé.
- Parvenir à la sécurité alimentaire en mettant en œuvre des stratégies de relance du secteur agricole ;
- Préserver les ressources environnementales pour un développement durable ;
- Promouvoir la culture notamment le savoir autochtone.

Le NEPAD se veut également un cadre de renouveau du partenariat mondial en vue de mobiliser les ressources importantes dont a besoin le continent pour réaliser **la croissance annuelle de plus de 7%**. Il exhorte les pays africains à conduire des politiques vertueuses aptes à placer les économies sur un sentier de croissance durable et leur demande de mobiliser des ressources internes destinées notamment à l'investissement. En même temps, il soulève la question de la dette, de la transformation de l'aide publique au développement et de la mobilisation des capitaux privés.

3. Enjeux et défis

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, bien qu'adoptés en 2000 avec comme date butoir 2015 en général, ont comme année de référence 1990. Sur cette base on peut dire en 2005, que quinze années se sont écoulées et dix restent à couvrir.

L'équipe du Pr Jeffrey Sachs, directeur du projet du Millénaire a publié un document intitulé « Investir dans le Développement : plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement », reposant sur deux piliers fondamentaux, à savoir : (i) que les OMD et les accords de la Conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey ont établi un pacte entre les nations en vue de la réalisation des OMD et (ii) l'évaluation des coûts des OMD et la mobilisation des ressources pour relever le défi. Ils ont produit un diagnostic approfondi et analysé des facteurs et des mesures qui mènent à la croissance, à l'amélioration des actions en faveur des secteurs sociaux essentiels au renforcement des initiatives en faveur de la bonne gouvernance et à l'accélération de la lutte contre la pauvreté, la faim et le VIH-SIDA.

Parmi les défis notés, la nécessité d'une meilleure insertion de l'Afrique dans la dynamique de la mondialisation et de la régionalisation pour valoriser l'énorme potentiel du continent. Les performances socio-économiques du continent restent décevantes par rapport aux défis à surmonter et aux acquis mondiaux.

Entre 1990 et 2002 des progrès significatifs ont été réalisés à travers le monde pour la réalisation des OMD. Le rapport de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) sur le suivi des OMD indique que les revenus moyens ont augmenté de près, de 21%, le nombre de personnes vivant dans un état d'extrême pauvreté a diminué d'environ 130 millions, l'espérance de vie est passée de 63 à 65 ans et les

3. Enjeux et défis

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, bien qu'adoptés en 2000 avec comme date butoir 2015 en général, ont comme année de référence 1990. Sur cette base on peut dire en 2005, que quinze années se sont écoulées et dix restent à couvrir.

L'équipe du Pr Jeffrey Sachs, directeur du projet du Millénaire a publié un document intitulé « Investir dans le Développement : plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement », reposant sur deux piliers fondamentaux, à savoir : (i) que les OMD et les accords de la Conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey ont établi un pacte entre les nations en vue de la réalisation des OMD et (ii) l'évaluation des coûts des OMD et la mobilisation des ressources pour relever le défi. Ils ont produit un diagnostic approfondi et analysé des facteurs et des mesures qui mènent à la croissance, à l'amélioration des actions en faveur des secteurs sociaux essentiels au renforcement des initiatives en faveur de la bonne gouvernance et à l'accélération de la lutte contre la pauvreté, la faim et le VIH-SIDA.

Parmi les défis notés, la nécessité d'une meilleure insertion de l'Afrique dans la dynamique de la mondialisation et de la régionalisation pour valoriser l'énorme potentiel du continent. Les performances socio-économiques du continent restent décevantes par rapport aux défis à surmonter et aux acquis mondiaux.

Entre 1990 et 2002 des progrès significatifs ont été réalisés à travers le monde pour la réalisation des OMD. Le rapport de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) sur le suivi des OMD indique que les revenus moyens ont augmenté de près, de 21%, le nombre de personnes vivant dans un état d'extrême pauvreté a diminué d'environ 130 millions, l'espérance de vie est passée de 63 à 65 ans et les

effectifs de l'enseignement primaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont augmenté.

Face à ces évolutions positives au niveau mondial, l'Afrique au Sud du Sahara évolue en sens inverse. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté passant de 217 millions en 1990 à 290 millions en 2000 et l'espérance de vie des adultes a reculé de 50 ans à 46 ans.

Se référant à la position commune africaine adoptée par l'Union Africaine le constat est identique. Il y est écrit que la proportion des populations vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique, Afrique du nord exclue, est passé de 44,6% en 1990 à 46,5% en 2001 alors que pour l'ensemble des pays en développement cet indicateur est respectivement de 27,9% et 21,3%. La région a aussi le taux de sous-alimentation le plus élevé, avec un tiers de la population disposant de moins du minimum vital en énergie alimentaire.

L'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, a le taux de scolarisation primaire le plus faible au monde avec une disparité sexo spécifique au niveau primaire d'environ de 0.86 (Millenium Project 2005). Le VIH/SIDA s'y propage avec environ 25 millions d'africains vivant avec le virus en 2003 et 2,2 millions de morts la même année (ONUSIDA, 2004). Le taux de prévalence en Afrique est de 8,5% contre 1% au niveau mondial en 2003. Les progrès dans le domaine de l'accès à l'eau potable sont réels mais restent encore trop lents.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement a également produit un rapport dans la dynamique de la réflexion et de l'action pour la réalisation des OMD en Afrique avec un diagnostic global et approfondi. Il s'est attardé aussi sur les évolutions et mutations profondes notées et l'état de réalisation de chacun des objectifs en faveur du développement humain. Il a mis en exergue les défis, les

potentialités et les meilleures pratiques qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et s'est fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques de développement à long terme et de mobiliser les forces vives et les partenaires au développement.

Pourtant en 2003, l'Afrique était la deuxième région en développement avec une croissance de 3,8% contre 3,2% en 2002. Les estimations s'établissent à 4,4% en 2004. Le taux d'inflation moyen est de 2,3% en 2002 contre 6,9% en 1993. Malgré ces acquis la pauvreté a progressé (position commune africaine, 2005).

Les Etats africains ont donc adopté pendant la dernière décennie des politiques macro-économiques prudentes dans un environnement international très hostiles. Le taux de croissance moyen entre 1995-2002 a été de 4%, soit 1% de plus qu'au début des années 1990.

Dans ce contexte, l'atteinte des OMD en Afrique constitue un grand défi, vue la qualité des ressources humaines, le déficit en infrastructures, le faible volume d'investissement (le ratio investissement sur PIB est resté en dessous de 25%), l'instabilité quasi généralisée du continent du fait d'un niveau de gouvernance encore faible et la pandémie du VIH/SIDA.

Le premier défi à relever par l'Afrique est la réalisation **d'un taux de croissance annuelle d'au moins 7%** d'ici 2015 comme stipulé par le NEPAD. Actuellement peu de pays ont pu jusqu'ici réaliser ce taux et s'y maintenir. Une telle performance requiert une mobilisation massive d'investissements tant publics que privés pour une restructuration profonde de l'économie. Réduire de manière significative la pauvreté exige également que les fruits de la croissance générée soient équitablement répartis entre les différentes couches de la population. D'où

l'importance d'orienter la croissance dans les secteurs qui peuvent créer davantage d'emplois et d'investir dans les domaines comme la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il importe donc de relancer la capacité productive des économies africaines afin de s'attaquer de manière résolue à la marginalisation du Continent.

Réaliser **une forte croissance** suppose également une appropriation nationale et locales des stratégies de développement dans le cadre d'une vision partagée. Atteindre les OMD demande l'ancrage de cette initiative dans les Systèmes Nationaux de Planification. L'introduction de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté avec l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) depuis 1999 (Sommet de Libreville) sous l'égide des Institutions de Bretton Woods, comme instrument de coordination des politiques économiques et sociales, d'accès aux ressources concessionnelles et à une annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE a relégué presque au second plan les cadres nationaux de planification, d'exécution, de suivi et l'évaluation des politiques nationales. Il ressort des analyses de la CEA que dans beaucoup de pays, malgré le processus participatif, les stratégies de réduction de la pauvreté sont souvent dirigés par les donateurs et ne peuvent même pas permettre au système politique, à tous les niveaux, de faire face à des décisions et compromis difficiles (E/ECA/CM. 38/5, page 19).

La Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, tenue à Abuja (Nigeria) au mois de mai 2005 a sorti une déclaration insistant sur l'appropriation des politiques et demandant l'articulation des stratégies de réduction de la pauvreté aux OMD. Il est écrit « les gouvernements africains doivent formuler et mettre en application des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté conformes aux OMD en tenant compte de l'emploi en tant qu'objectif clef, en prévoyant le renforcement des capacités à tous

les niveaux concernés par l'application de ces politiques ». Ils ont insisté sur des stratégies multitermes s'éclairant mutuellement dans un large processus participatif tant au niveau de l'élaboration que de l'évaluation avec tous les acteurs en mettant l'accent sur les questions de genre, de capacités et de décentralisation.

Elaborer et piloter des politiques efficaces demande l'existence **de capacités humaines**, ce qui manque à l'Afrique. Une bonne coordination des instruments sans capacités cruciales ne peut donner des performances à la hauteur des attentes. Il importe donc de développer ou de renforcer progressivement les capacités des acteurs mais également de les maintenir et de les distribuer de manière équitable dans l'espace.

On constate, en effet, que le milieu rural est mal doté en ressources humaines de qualité. L'amélioration de la productivité exige un investissement massif dans les ressources humaines, les institutions et la technologie. Il s'agit de mieux faire face aux activités de collecte de données, d'élaboration de politique ou de stratégies, de gestion du cycle de vie des projets et programmes, de suivi et d'évaluation des politiques et de suivi budgétaire dans un contexte de forte multiplicité des procédures des partenaires au développement. Le fonctionnement des institutions et leur stabilité sont également fondamentaux. Autant de facteurs ayant une incidence sur la capacité d'absorption des ressources publiques. Il faut donc une bonne articulation des processus de planification et de budgétisation avec des ressources humaines aptes à les animer.

La bonne gouvernance est aussi un facteur essentiel, en raison non seulement de l'équité dans l'accès aux ressources et au pouvoir qu'elle établit, mais aussi la transparence et la responsabilité qu'elle instaure dans les affaires publiques comme privées. Elle constitue une solution aux nombreux conflits et à l'instabilité politique qui ont des conséquences désastreuses sur l'éradication de la pauvreté et

le développement humain. Il est bien établi que la distribution inéquitable des ressources nationales et des ressources naturelles, le non-respect des droits de l'homme, l'absence d'Etat de droit, l'absence de démocratie et d'une représentation inclusive et jusqu'au sein du gouvernement sont sources d'insécurité et de conflits intérieurs. La corruption, le manque de transparence, le non respect de l'obligation redditionnelle et l'absence d'institutions responsables expliquent le mauvais usage des ressources nationales si précieuses pour le développement. L'application du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs constitue donc une bonne initiative à laquelle tous les pays devraient adhérer au plus tard avant 2007 comme préconisé par la position commune africaine sur les OMD.

L'autre défi majeur est **le financement du développement**. Il est clair que des initiatives se multiplient dans cette direction grâce au plaidoyer du professeur Jeffrey SACHS, Directeur du Millénium Project. Il y a d'abord la Conférence de Monterrey sur le financement du développement qui a dégagé un nouveau consensus sur l'accroissement de l'Aide publique au développement à 0,7% du PIB des pays partenaires et sur la nécessité d'ouvrir le débat sur le désendettement. Sur ce dernier point, les pays développés ont déjà décidé l'annulation totale de la dette de 18 pays dont 14 pays africains. En fait, la question de financement revient en fait à traiter de la qualité du partenariat entre pays développés et pays en voie de développement.

La source de financement la plus stable reste sans conteste **les recettes d'exportations**. Il est clair que pénétrer le marché mondial revient à édifier une économie suffisamment compétitive mais également apte à s'adopter à la demande mondiale. Tout cela suppose que les règles du marché soit équitables. Ce qui est loin d'être le cas pour les pays africains de manière générale. L'accès des produits d'exportation aux marchés des pays développés se heurte à beaucoup de contraintes d'ordre tarifaire mais aussi non tarifaires (normes sanitaire surtout). Il

s'y ajoute les subventions de toutes sortes surtout sur les produits agricoles, espace de prédilection des économies africaines. La réalisation des OMD exige la mise en place d'un système commercial mondial juste et équitable pour mieux relancer les exportations, important facteur de croissance. L'Union africaine, dans la position commune sur les OMD revendique :

- l'amélioration de l'accès des produits africains aux marchés développés par l'élimination de la progressivité des droits et des barrières non tarifaires ;
- l'élimination par les pays développés des subventions commerciales et de l'appui national en particulier dans l'agriculture et l'appui à d'importants apports d'investissements privés ;
- l'assistance aux pays africains pour leur permettre d'intégrer plus efficacement le système commercial mondial grâce à l'appui accru pour le renforcement des capacités, la conservation de l'environnement, l'intégration régionale et l'infrastructure transfrontalière ;
- la fourniture de l'assistance et de l'appui à l'ajustement pour atténuer les conséquences aggravant la pauvreté du fait de la libéralisation du commerce en Afrique ;
- l'examen des problèmes des produits de base, l'amélioration de la chaîne valeur ajoutée et la diversification de la production et des échanges.

Il apparaît clairement que l'OMC a des difficultés à régler les problèmes commerciaux qui assaillent le Continent.

L'endettement des pays en développement constitue le second point de préoccupation. La Communauté internationale s'évertue à trouver une solution à cette situation qui perturbe l'harmonie du processus de développement. En effet, la crise de la dette des années 80 est à l'origine de la baisse considérable du volume des prêts aux pays non développés surtout ceux lourdement endettés : la

conséquence en est le recul de la croissance économique, des investissements et de l'épargne.

A présent, 38 sur 173 pays dans le monde dont 32 en Afrique sont considérés comme pays lourdement endettés. En effet, le service de la dette absorbe finalement l'essentiel des recettes budgétaires en plus du risque pays qu'il engendre. Il devient non seulement difficile de contracter de nouveaux prêts, mais aussi de répondre aux besoins des secteurs socio-économiques les plus essentiels, en plus de la réticence du secteur privé.

La dette africaine n'a cessé de s'aggraver depuis le début des années 80. Au cours des années 90, l'encours de la dette africaine atteignait 316 milliards de dollars soit 223% des exportations et 61% du PIB du continent, des taux supérieurs aux moyennes respectives de 175% et 36% pour l'ensemble des pays en développement.

Le poids excessif de la dette est aussi à l'origine d'importants arriérés de paiement qui, à leur tour, accroissent l'encours. En 1996, l'Afrique versait 33,8 milliards de \$ au reste du monde au titre du service de la dette soit 35% des investissements reçus.

Malgré plusieurs initiatives menées dont la dernière, l'initiative PPTE renforcée, force est de constater que l'annulation constitue la seule solution viable. Le nouveau geste des pays développés en faveur de l'annulation de la dette ne doit pas s'accompagner de conditionnalités autres qu'orienter les ressources dégagées vers l'investissement public notamment la réalisation des OMD. Tout en renforçant l'investissement public, il est aussi essentiel de penser aux charges récurrentes qui s'y attachent. Cette mesure d'annulation mérite d'être saluée mais pour être efficace, elle doit s'étendre à tous les pays africains. En mettant à genoux le

Nigeria par exemple avec son service de la dette, il y a peu de chance de relancer l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le critère fondamental d'allègement de la dette devrait être le financement requis pour la réalisation des OMD, notamment la lutte contre la pauvreté.

Le recul de **l'aide publique au développement** constitue un autre domaine de préoccupation. Outre la faiblesse des ressources, d'autres facteurs ont été identifiés comme limitant l'efficacité de l'aide publique. En octobre 2002, une mission du Partenariat Stratégique pour l'Afrique s'est rendue en Ethiopie, au Rwanda et au Sénégal pour évaluer la qualité de l'aide publique au développement. Ces résultats montrent que :

- le nombre des conditions de bailleurs n'a pas tendance à diminuer ;
- le processus d'approbation (accord de non objection) des actions spécifiques de politiques par les bailleurs de fonds reste non- transparents et n'est pas basé sur les politiques du pays ;
- les exigences sur les rapports d'évaluation ne sont pas basées sur les systèmes d'informations propres au pays.

En termes plus clairs, chaque partenaire intervient comme bon lui semble en faisant fi des programmes de développement propres des pays. Un autre aspect essentiel de la contre performance de l'aide est la faiblesse de capacités des pays bénéficiaires. Comme la Communauté internationale s'est accordée sur les Objectifs du Millénaire une fois que le scénario de leur réalisation est convenu, ce qui est prévu en septembre 2005 à New York, tous doivent s'y aligner pour éviter les destabilisations intempestives des stratégies nationales de développement. C'est là une réponse au besoin d'améliorer la qualité de l'aide en encourageant les partenaires à travailler ensemble en regroupant les fonds dans le cadre de l'appui budgétaire, en réduisant les charges de gestion de l'aide et en diminuant les coûts de transactions.

Il faut également rendre l'aide effective en s'engageant résolument dans l'intensification des efforts pour harmoniser et rendre le décaissement et la livraison de l'aide publique plus souples. Les pays bénéficiaires ont un droit à une transparence totale sur toutes les formes de fourniture d'aide dans leurs propres pays. Il y a enfin un besoin de stabiliser et de rendre prévisibles les niveaux de flux des ressources par des changements en faveur d'une augmentation de la proportion de l'aide pour une meilleure planification des dépenses.

Il est également observé que les promesses de dons des pays développés se traduisent difficilement en de véritables engagements d'aide supplémentaires. Les promesses de nouveaux crédits APD ne représentent en mai 2003 que 15 milliards de dollars environ alors que les besoins financiers à combler pour atteindre les OMD sont d'environ 100 milliards de dollars par année d'ici 2015 pour tous les pays en développement.

Face à la baisse de l'aide publique au développement, **les investissements privés** ont été considérés comme un substitut possible. Les capitaux privés englobent l'Investissement Direct Etranger (IDE), les investissements de portefeuille et les autres types de financement, parmi lesquels les emprunts publics et privés.

Les années 90, à la faveur de la libéralisation, ont été marquées par une hausse importante des flux de capitaux privés à destination surtout des économies de marchés émergents.

Après avoir atteint 228,7 milliards de dollars en 1996, les flux nets de capitaux ont connu un repli pour se situer à 24,9 milliards en 2001. Ce déclin est dû à une forte chute des investissements privés de porte-feuille et d'autres des capitaux privés. Les IDE par contre ont progressé de 100 milliards de dollars en 1995 à quelques

172,1 milliards en 2001 en raison surtout de la libéralisation, de l'intégration régionale et des évolutions technologiques des transports et des communications.

L'essentiel de ces flux sont captés par un petit nombre de pays de l'Asie de l'Est et de l'Amérique Latine. L'examen des IDE traduit presque la même réalité même si le nombre de pays est plus important : dix pays à revenu intermédiaire mobilisent 70% environ, la proportion atteint 90% pour l'ensemble de groupe des pays à revenus intermédiaires et entre 6% et 7% pour les pays à bas revenu.

Il apparaît de manière générale qu'un PMA, sans ressources pétroliers et miniers exploitables, a peu de chance d'attirer des flux privés de capitaux à la dimension de ses ambitions. La situation peut être encore critique si le pays bénéficie de l'initiative PPTE. En conséquence, pour l'aider à mieux s'inscrire dans un chemin de forte croissance durable, il est nécessaire de trouver des mécanismes d'incitation et de soutien des pays développés en contre partie des réformes économiques vigoureuses.

Les investissements de portefeuille ont connu la même évolution que les capitaux privés ; forte baisse jusqu'à 1994 avec 113 milliards de dollars et chute à 34 milliards de dollars en 1999. La crise asiatique étant le principal facteur pour l'Afrique, le facteur de mobilisation reste les programmes de privatisation. Leur faiblesse en Afrique se justifie surtout par les performances des marchés financiers (mauvaise politique de libéralisation, système bancaire inefficace, marché financier embryonnaire, système d'information asymétrique, etc...).

Un défi majeur est **l'appropriation par tous les acteurs nationaux** de l'importance des OMD. Ce qui demande une bonne stratégie d'information, d'éducation et communication. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent sans nulle doute une opportunité pour améliorer les

conditions de vie de millions de populations. Mais tous s'accordent que sans réelle volonté politique et sans engagement plus ferme de tous les acteurs, il sera difficile de les atteindre. Chaque pays se doit de trouver sa voie pour relever le défi. Un examen très attentif de ces objectifs montre leur importance au regard du développement. De manière générale, elle vise la restauration pleine et entière des responsabilités de chaque individu à travers le monde comme acteur de développement dans le respect des générations futures.

Les objectifs qui se réfèrent à l'intimité et à la dignité humaine, constituent le minimum de capacité que l'on peut offrir à son peuple : avoir son pain quotidien, savoir lire et écrire, pouvoir se soigner et penser aux générations futures. Ainsi, les acteurs étatiques, institutions comme individus, doivent pouvoir mesurer l'impact de leurs activités quotidiennes sur l'impératif de rester sur le sentier menant vers les OMD.

Dans ce contexte, le rôle de veille de la société civile et des jeunes en particulier est important. En effet, les pouvoirs publics dans leurs actions de tous les jours, même s'ils sont très décentralisés, peuvent manquer des cibles importants de la nation ou réaliser des services ne répondant pas à la demande. Dans ce cas, la société civile et les jeunes peuvent aider à une meilleure articulation entre offre publique et la demande des ménages. Elle peut également contribuer à une bonne analyse des impacts des actions au regard de l'évolution vers l'atteinte des objectifs.

Le rôle de la société civile est encore plus important au niveau international. En déclinant les huit objectifs, on constate que l'objectif partenariat ne s'accompagne ni de délai, ni de valeur quantitative de plus personne n'en est responsable. Il s'agit en fait de rendre les règles internationales équitables à tout point de vue : commerce, financement du développement, transfert de technologie, migration

internationales, etc... Il semble, de manière implicite que les sept premiers objectifs concernent les pays en développement alors que l'objectif huit les pays développés.

Suivant cette logique, il peut être demandé à la Société civile de jouer un rôle de suivi des pratiques des pays développés dans les domaines concernés. Dans le commerce, les subventions agricoles et l'accès aux marchés des pays développés constituent un obstacle pour l'éradication de la pauvreté. Dans le financement du développement, plusieurs initiatives en faveur de l'allègement de la dette ont été engagées dont la dernière, l'initiative PPTE, sans garantie que les pays concernés n'y retomberont pas. Si le Système des Nations Unies ne s'engage pas à élaborer un rapport mondial sur la pratique des pays développés en matière de partenariat, la société civile pourrait y jouer un rôle important.

Un tel document, qui permet de procéder rapidement à une comparaison entre les pays développés, peut également aider du point de vue de l'Afrique de mesurer la cohérence des actions des uns des autres et de mieux contextualiser le cadre de mise en œuvre du NEPAD. Il sera également un outil précieux d'évaluation des résultats des Conférences de Doha, sur le commerce, de Monterrey sur le financement et de Johannesburg sur l'environnement.

La jeunesse devra également jouer un rôle de plaidoyer à travers le pays. Elle doit être active en matière d'Information, d'Éducation et de Communication (I.E.C) dans le domaine des OMD. Il s'agit de façonner les opinions des citoyens du pays en vue de contraindre les politiques à adopter de bonnes pratiques.

D'autres conditions préalables sont posées par les Institutions de Bretton Woods qui considèrent que de réels problèmes de capacités d'absorption des ressources et de pilotage des politiques. Elles s'interrogent sur l'impact des ressources massives

sur les équilibres macro-économiques notamment l'inflation, le taux de change. Elles se demandent si les pays peu développés ont une capacité de planification et de budgétisation aux regards des enjeux qui se posent. La réalisation des objectifs selon ces institutions doivent s'inscrire dans une dynamique macro-économique stable et des programmes itératifs. Elles demandent dès lors une priorisation des objectifs ce qui constitue une hypothèque pour leur atteinte. Plus inquiétant est l'assertion que les investissements sociaux ont peu d'impact sur la croissance alors que la qualité des ressources humaines constitue un facteur important dans la compétitivité.

4. Mécanisme de suivi des OMD au Sénégal

Dans le cadre du suivi des recommandations de ce Sommet, le Sénégal a sollicité et obtenu l'appui du PNUD pour la production du premier rapport national sur le «Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement» pour l'année 2001.

Mais pour mieux systématiser cette activité et s'appropriier du travail et des objectifs, dans le cadre de la préparation de son second rapport, le Gouvernement a décidé, avec l'appui des Agences du Système des Nations Unies, de mettre en place un dispositif permanent de suivi des engagements du Millénaire autour de la Direction de la Planification.

Tous les ministères concernés, les Agences des Nations Unies, le secteur privé et la société civile en particulier les ONG et les syndicats des travailleurs vont être impliqués dans ces activités de suivi. De plus un plan d'action est élaboré chaque année pour le suivi et l'évaluation des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement et pour la pérennisation de la production du rapport annuel.

Ce dispositif et le plan d'action vont donc favoriser l'implication de tous les acteurs dans la production des rapports grâce à des ateliers nationaux d'échanges et de partage pour relever collectivement le défi. Le Plan d'Action indique les études à mener, fixe le nombre de séminaires à programmer pour une bonne évaluation des progrès dans l'atteinte des objectifs et le calendrier de finalisation du rapport. Le processus participatif reste de rigueur à tous les niveaux et constitue une donnée de notre méthodologie de travail.

Cette expérience du Comité de Pilotage a favorisé le choix de notre pays comme pays pilote avec la conclusion d'une série d'activités avec le Millénium Project dont la mise en place de groupes de travail sectoriel (GTS) avec l'appui du Système des Nations Unies et le Millenium project. Cinq groupes de travail étaient créés au départ en 2004 après la visite du professeur Jeffrey Sachs au Sénégal (février 2004). Le produit attendu des GTS étaient un programme d'investissement chiffré pour l'atteinte des OMD de 2005 à 2015.

Pour contribuer à la mise en cohérence des initiatives et leur suivi, ces GTS, dirigés chacun par un ministère technique compétent, comprennent les experts du secteur et s'articulent au dispositif institutionnel existant. Les GTS ont aussi travaillé avec les experts compétents de la société civile, les bailleurs de fonds et des Agences du SNU y compris la Banque Mondiale. D'une manière générale, les GTS ont été responsabilisés pour conduire leurs travaux élaborer les termes de référence, identifier leurs besoins d'assistance technique et même si possible, mobiliser des appuis auprès de leurs principaux partenaires.

De manière générale, les documents produits par les GTS partent de la situation de référence (indicateurs et politiques mises en œuvre) pour élaborer une planification stratégique (activités en cours, projection d'activités, coûts, chronogramme) capable d'accélérer des performances des secteurs pour l'atteinte des OMD. A

présent, le nombre de groupes de travail est passé de cinq à huit sur recommandation du Millénium Project.

GTS Création de richesse : Présidé par le CEPOD au nom du Ministère de l'Economie et des Finances, ce groupe s'est focalisé sur l'OMD n°1, à savoir éliminer l'extrême pauvreté et la faim, en intégrant la dimension genre. Cette réflexion a été menée en se fondant sur quatre axes essentiels : la contribution du secteur primaire à la lutte contre la pauvreté, la place du secteur privé rural non agricole en milieu rural et péri urbain, la promotion des internes et des externes à la production locale et la prise en compte du genre dans la création de richesses. Au regard de ces indicateurs, notre pays se mobilise à la hauteur des enjeux. Son travail a tenu compte du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui vise à doubler le revenu par tête d'ici 2015, généraliser l'accès aux services sociaux essentiels et éradiquer toute forme d'exclusion. Le CEPOD en a assuré le financement.

GTS Santé : Partant des travaux en cours dans le domaine de la santé (Macro-santé, PDIS 2...) ce groupe a mis l'accent sur le diagnostic disponible sur la mortalité infanto-juvénile, la mortalité maternelle et la tendance à la propagation des grandes endémies (VIH-SIDA, paludisme, tuberculose). Le financement des travaux a été assuré par l'UNFPA, l'UNICEF et le Millenium Project. L'OMS a apporté un appui technique. Pour ce qui est de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, de l'amélioration de la santé maternelle et de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, les performances sont très encourageantes. Grâce au PDIS/PNDS, les tendances des évolutions de la mortalité des enfants et de celle des mères sont satisfaisantes. Pour le VIH/SIDA, le Sénégal constitue même un modèle mais la pression doit être poursuivie surtout en milieu jeune.

GTS Education : Ce groupe s'est appuyé essentiellement sur les travaux du PDEF, en veillant à l'égalité entre les sexes. Ses objectifs spécifiques étaient de : (i) définir un programme d'atteinte des OMD relatif à l'accès à des enseignements de qualité dans l'élémentaire, le moyen, le secondaire et le supérieur ; (ii) mener une réflexion prospective sur le supérieur en y intégrant la question du genre ; (iii) définir un programme d'accès à l'enseignement professionnel ; (iv) définir un programme de développement axé sur la science, la technologie ainsi que leur institution au niveau local ; (v) définir un programme d'éradication de l'analphabétisme.

L'évaluation des besoins tient compte du PDEF qui doit s'exécuter jusqu'en 2010. En ce qui concerne l'éducation, la scolarisation totale sera atteinte en 2015 grâce à une bonne exécution du Programme de Développement de l'Education et de la Formation (PDEF) jusqu'en 2010 en plus d'un programme d'investissement fondé sur les OMD.

GTS Eau et assainissement : Le groupe de travail Sectoriel (GTS) Eau et Assainissement a été mis en place par arrêté n°003371 du 23 mars 2004. Il a produit un document stratégique permettant l'atteinte des objectifs en 2015 pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et un programme d'investissement. Piloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, ce groupe a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et d'un soutien technique des principaux partenaires y compris le PNUD et le Millenium Project.

Pour l'accès à l'eau potable, les actions en cours dans le cadre du Plan sectoriel Eau à Long Terme (PELT) vont favoriser sa généralisation. Une Table ronde des bailleurs de fonds a été organisée le 29 avril 2005 pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'investissement élaboré pour l'atteinte des OMD.

GTS Environnement et cadre de vie : Présidé par le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, ce groupe a travaillé à l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme conforme à sa politique sectorielle et visant à atteindre les Objectifs du Millénaire. Un accent particulier est mis sur: (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire efficace ; (ii) la promotion des activités génératrices de revenu et des infrastructures collectives combinant lutte contre la pauvreté et le renversement de la tendance à la dégradation de l'environnement ; (iii) la promotion d'une gestion et d'une utilisation rationnelle des produits chimiques ; (iv) la promotion de modes de production et de consommation durables ; (v) l'amélioration de la gestion des ressources environnementales en milieu rural.

Ce groupe a également traité de l'amélioration du cadre de vie des populations vivant dans les taudis en milieu urbain. C'est dans le domaine de l'environnement que les faiblesses sont remarquées en raison de sa dimension transversale et de son impact sur les performances économiques. Étant donné que ces dernières années, un effort d'accumulation de connaissances est réalisé, il ne reste qu'à mettre en place une politique plus systématique et à mobiliser les ressources en conséquence.

GTS Infrastructures mis en place sur la base d'une sollicitation du Millenium Project, et en vue d'accélérer le processus et combler le déficit constaté, ce groupe est coordonné par le Ministère du Plan et du Développement Durable. Son travail a consisté à une mise en cohérence de programmes d'infrastructures existants. Les rencontres du groupe avec les acteurs ont aidé à la collecte des documents dans les différents secteurs (Télécommunication, Routes, Aéroport, Ports,...). Les investissements ayant un impact direct sur les OMD sont les pistes rurales de production, l'électrification des zones périurbaines et rurales, la téléphonie rurale et la navigation maritime.

GTS Nutrition : ce groupe dont les activités étaient initialement dévolues au groupe Création de richesses a été mis en place après la visite d'évaluation des experts du Millenium Project. De manière générale, la dimension transversale et ses implications sur la santé, l'éducation et la productivité sur le travail du volet nutrition, le manque d'exhaustivité des besoins de financement et la faiblesse de la prise en compte du volet nutrition et l'existence d'un cadre institutionnel de qualité ont justifié l'établissement de ce groupe.

Le groupe a produit une analyse approfondie de la nutrition et proposé des actions stratégiques d'interventions nutritionnelles visant l'atteinte des OMD au Sénégal.

GTS genre : comme la question n'avait pas été bien traitée par les autres groupes à l'exception de celui qui traitait de la création de richesse, ce groupe présidée par le Ministère de la Famille et du Développement Social a également été mis en place tout récemment. Il devra documenter les indicateurs sur l'OMD n°3 intitulé « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » et approfondir la prise en compte de la dimension genre dans tous les secteurs d'activités. Sur ce point, il faut souligner que notre pays est largement en avance par rapport aux pays de la sous région. L'élimination de la disparité entre sexes se poursuit énergiquement.

5. Perspectives

La réflexion autour de ces défis a permis non seulement d'identifier les pré-requis et des orientations stratégiques pour le futur, mais aussi de délimiter les domaines de responsabilités des différents partenaires. Les principales orientations stratégiques pour l'atteinte des OMD portent sur :

- La consolidation des efforts de convergences des initiatives de développement OMD-DSRP-NEPAD à travers l'exercice attendu de reformulation du DSRP ou de toute autre stratégie autour des OMD ;
- L'amélioration de l'effort d'investissement pour le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles ;
- L'amélioration du cadre de gouvernance et du dialogue des politiques pour renforcer les partenariats à l'échelle nationale et internationale et consolider les appuis apportés à la société civile pour renforcer ses propres capacités ;
- L'amélioration souhaitée du niveau d'absorption des ressources de la coopération internationale pour permettre l'atteinte des OMD d'ici 2015 ;
- La construction des bases d'une appropriation réelle de ces objectifs par l'ensemble des acteurs ;
- L'articulation de façon étroite des exercices de prospective, de planification stratégique et de programmation afin de favoriser les synergies opérationnelles en matière de mise en œuvre et de suivi des OMD ;
- La reconnaissance de la contribution fondamentale des femmes au développement économique, social, politique et culturel et la prise en compte de l'équité de genre et de l'attention particulière en faveur des groupes les plus vulnérables ;

- L'amélioration de la mise en cohérence des stratégies et politiques sectorielles et transversales au niveau national et local dans l'esprit de la double planification ;
- La prise en charge des facteurs exogènes dans le suivi et l'évaluation des progrès en faveur des OMD et de l'incidence sur la vulnérabilité des économies ;
- La consolidation des rapports de suivi/évaluation des OMD par des travaux d'analyse permettant de formuler des recommandations pertinentes sur les orientations des politiques et les stratégies de mise en œuvre opérationnelle ;
- Le renforcement du plaidoyer pour les politiques nationales et internationales et leur incidence sur la mise en œuvre des OMD ;
- Le soutien aux initiatives en faveur de la réduction de l'endettement extérieur et de la mobilisation des ressources additionnelles pour la réalisation des OMD ;
- L'amélioration des politiques en faveur de l'insertion à l'économie mondiale et des dynamiques régionales ;
- La promotion de la recherche/développement aux bénéfices des pays et la valorisation des NTIC au regard des besoins exprimés ;
- L'établissement d'indicateurs de suivi du cadre de partenariat à l'échelle nationale ; tant en terme de mise en œuvre des initiatives que de mobilisation de ressources ;

- La réalisation rapide d'études de factibilité des projets identifiés dans les programmes d'investissement sectoriels visant l'atteinte des OMD en vue de tenir rapidement des tables rondes avec les bailleurs pour la mobilisation des ressources ;
- Le renforcement de la synergie entre les secteurs et l'urgence à démarrer la mise en œuvre des programmes d'investissement en raison du délai court nous séparant de l'horizon 2015.

La mise en perspective de ces orientations est urgente pour être au rendez-vous des OMD au Sénégal.

Conclusion

En adoptant les OMD, la Communauté Internationale entend résolument mettre fin, à l'intérieur des États comme entre les États, à la discrimination entre peuples. La recherche de l'équité est le facteur le plus solide de lutte contre le terrorisme, les tensions sociales et les guerres.

Nous avons donc tous des responsabilités, où que nous soyons du point de vue politique, économique ou sociale, dans le succès des programmes visant à l'atteinte des OMD.

GLOSSAIRE

PDIS :	Programme de Développement Intégré de la Santé
PNDS :	Programme National de Développement Sanitaire
PDEF :	Programme de Développement de l'Education et de la Formation
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PPTE :	Pays Pauvre Très Endettés
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PMA :	Les Pays Moins Avancés
APD :	Aide Publique au Développement
CEA :	Commission Economique pour l'Afrique
UA :	Union Africaine
IEC :	Information, Education et Communication
PIB :	Produit Intérieur Brut
IDE :	Investissement Direct Etranger
PNUD :	Programme des Nations Unies Pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale

GTS : Groupe de Travail Sectoriel
CEPOD : Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
UNFPA : Fonds des Nations Unies Pour les Activités de la Population
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OMS : Organisation Mondiale de la Santé

Annexe 1 : Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectif 1. Réduire l'extrême Pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Taux d'utilisation de la contraception Nombre d'enfants orphelins du sida

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable*	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion de zones forestières Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement <u>Aide publique au développement</u> APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) Proportion de l'APD qui est déliée Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral
Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	<u>Accès au marché</u> Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	<u>Viabilité de la dette</u> Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants Autres indicateurs à déterminer

- Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser

Annexe 2 : Programme de travail 2005 du Comité National de Pilotage

1. Organisation d'une rencontre de sensibilisation des partenaires pour une plus grande implication dans la mise en œuvre des OMD ;

- Finalisation de la synthèse ;
- Organisation de la rencontre.

2. Simulation du cadrage macroéconomique pour évaluer le profil macro économique à long terme ;

- Tenir compte des facteurs de risques notamment des facteurs exogènes dans le suivi et l'évaluation des progrès en faveur des OMD et de l'incidence sur la vulnérabilité des économies ;

3. Mobilisation de ressources pour l'appui à l'élaboration d'études de factibilité de projets pour soutenir l'organisation de rencontres de bailleurs de fonds autour des programmes d'investissement ;

- L'amélioration de l'effort d'investissement pour le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles ;

Annexe 3 : Etat d'avancement des OMD en Afrique

objectifs	Cibles	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
Objectifs 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim	☐ Réduire de moitié l'extrême pauvreté	En bonne voie	Elevée, pas de changement
	☐ Réduire la faim de moitié	Elevée, pas de changement	Très élevée, peu de changement
Objectifs 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	☐ Scolarisation primaire universelle	En bonne voie	Progrès, mais en retard
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	☐ Egalité dans la scolarisation primaire	En bonne voie	Progrès, mais en retard
	☐ Egalité dans la scolarisation secondaire	Atteint	Progrès, mais en retard
	☐ Egle alphabétisation des jeunes hommes et des jeunes femmes	En retard	En retard
	☐ Proportion égale des femmes dans les parlements	Progrès, mais en retard	Progrès, mais en retard
Objectif 4 Réduire la mortalité Infantile	☐ Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans	En bonne voie	Très élevée, pas de changement
Objectif 5 Améliorer la santé Maternelle	☐ Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle	Taux modéré	Taux très élevé
Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	☐ Enrayer ou inverser la propagation du VIH/SIDA	Aucune donnée disponible	stable
	☐ Enrayer ou inverser la propagation du paludisme	Risque faible	Risque élevé
	☐ Enrayer ou inverser la propagation de la tuberculose	Faible, en diminution	Elevée, augmentation en
	☐ Inverser la perte de forêts	Moins de 1% de forêts	Diminution
Objectif 7			

Assurer un environnement durable	☐ Réduire de moitié la proportion de la population urbaine n'ayant pas de l'eau potable	Atteint	Pas de changement
	☐ Réduire de moitié la proportion des ruraux n'ayant pas l'eau potable	Accès large, mais peu de changement	Progrès, mais en retard
	☐ Réduire de moitié la population urbaine n'ayant pas l'assainissement	En bonne voie	Accès faible, pas de changement
	☐ Diminuer de moitié la proportion de la population rurale n'ayant pas l'assainissement	Progrès, mais en retard	Pas de changement
	☐ Améliorer la vie des habitants de taudis	En bonne voie	Augmentation en nombre des habitants de taudis
Objectif 8 Partenariat mondial pour le développement	☐ Chômage des jeunes	Elevé, changement sans	Elevé, changement sans

Source : Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005, Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Résumé

BIBLIOGRAPHIE

1. Etat d'avancement et perspectives de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement et de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.
2. Rapport de la vingt quatrième réunion du Comité d'experts de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du développement économique (Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM. 32/8 du 13 Mai 2005).
3. Etude des conditions économiques et sociales en Afrique 2004-2005, (Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM.38/4, 2005)
4. Examen mutuel de l'efficacité du développement dans le contexte du NEPAD-introduction. (Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM.38/6, 2005)

5. Note n° 235/MPDD/DPNCPR du 18 Mai 2005
6. Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique : devient le synthèse (Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM.38/5, 2005)
7. Allocution du Président de la Commission de l'Union Africaine à la 5^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, Syrte 1-5 juillet 2005.
8. Revue de la déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), une position commune africaine (Union Africaine Ex. CR/181 (V//) rev,1, 2005).
9. Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Mai 2003, République du Sénégal.
10. L'articulation des politiques des partenaires avec les OMD notamment celles concernant l'APD, les échanges, l'accès au marché, l'agriculture la propriété intellectuelle, les migrations, la gouvernance des entreprises, l'investissement et la dette (Aboubacry D.LOM Novembre 2003).
11. Investir dans le développement Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Résumé (Millenium Project).